

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE LOON-PLAGE MERCREDI 14 OCTOBRE 2020

En tribune

- David BARBER, maîtrise d'ouvrage GridLink (en visioconférence)
- Gabriel DUDICOURT, maîtrise d'ouvrage RTE
- Lisa BOUDEHENT, en charge des dossiers réglementaires et environnementaux, Arcadis
- Thomas MILORADOVIC, interprète de M. BARBER (en visioconférence)
- Frédéric BUSSELEZ, animateur

En salle

- Laurent DEMOLINS, garant de la concertation pour la Commission Nationale du Débat Public
- 13 participants

MOT D'ACCUEIL PAR FREDERIC BUSSELEZ, ANIMATEUR DE LA REUNION

M. BUSSELEZ rappelle le contexte de la concertation. Il s'agit de la troisième visite à Loon-Plage. Depuis la première réunion publique, le projet a bien évolué et s'est enrichi. Il salue la présence du Maire de Loon-Plage, Eric ROMMEL, et remercie ses équipes, pour avoir relayé l'information de la réunion. Il termine en rappelant que la réunion est filmée et enregistrée pour pouvoir publier le compte rendu et la vidéo sur le site internet afin que les personnes ayant préféré ne pas venir en raison de la crise sanitaire puissent prendre connaissance des échanges.

RAPPEL DES MISSIONS DE LA CNDP ET DES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PAR LAURENT DEMOLINS

M. DEMOLINS présente la CNDP comme une autorité administrative indépendante qui permet d'assurer le bon déroulement de la concertation. Son rôle est de veiller à ce que les maîtres d'ouvrages exposent bien le projet d'interconnexion GridLink et le projet de raccordement au réseau public de transport d'électricité français et que toutes les questions soient bien prises en compte. L'objectif final étant d'apporter des réponses précises et d'établir un rapport public joint au dossier d'enquête publique.

PRÉSENTATION DU PROJET GRIDLINK D'INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE PAR DAVID BARBER

David BARBER explique qu'il s'agit de la troisième phase de la concertation publique lancée en 2017. Le projet GridLink (soutenu par la Commission européenne) entre dans une période charnière car l'équipe s'apprête à soumettre la demande d'autorisation environnementale.

Il présente les 3 parties du projet :

- Les câbles sous-marins et souterrains pour la partie GridLink
- La station de conversion (un bâtiment abritant du matériel électrique)
- Le raccordement au réseau national par RTE

Il indique que le tracé de la liaison dans les eaux territoriales françaises traverse les eaux nationales et celles de la circonscription du GPMD. Ce tracé a notamment été défini sur la base des études géologiques. En enterrant les câbles à la profondeur prévue (de 1,7 m à 2,5 m selon l'endroit), cela évitera tout problème avec les équipements de pêche ou les ancres de bateaux. Il précise que les deux câbles sont joints les uns aux autres pour réduire autant que possible l'empreinte sur les fonds marins. M. BARBER enchaîne en présentant les différents navires et les méthodes possibles pour l'installation des câbles sous-marins. Il termine avec les étapes de construction, les délais prévus pour les travaux sous-marins.

Il présente ensuite la partie terrestre de GridLink, en précisant que le tracé passe entièrement dans la circonscription du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD). Il montre également une maquette de la station de conversion. Il conclut avec les étapes de construction et les délais prévus pour les travaux souterrains et pour la station de conversion.

QUESTIONS / RÉPONSES AVEC LA SALLE

Question de Béatrice LECOESTER, habitante de Mardyck

Pour la partie sous-marine : ça me paraît étrange, sur l'écran on a l'impression que le câble de GridLink va être le plus à droite dans les terres alors que normalement il faut aussi de la place pour les câbles d'éoliennes : est-ce que les câbles vont se croiser ?

Réponse de David BARBER

Nous sommes au courant de cette ferme éolienne ; nos câbles ne se croiseront pas dans la partie sous-marine, les câbles de cette ferme se trouveront à l'est du nôtre.

Réponse de Gabriel DUDICOURT

Le câble sous-marin du parc éolien va se raccorder à un nouveau poste en 225 000 volts que l'on va créer dans le Dunkerquois, qui n'est pas du tout dans le même endroit, spécifiquement pour cette ferme éolienne.

Question de Béatrice LECOESTER, habitante de Mardyck

Concernant les câbles souterrains : est-ce prévu de passer dans la zone de coulée verte de Mardyck, près de la ville ? Lors de la pose d'un autre câble, il y avait un changement de route ; le tracé est-il bien prévu avec le port, et par où va-t-il passer ?

Réponse de David BARBER

Le tracé que nous avons décidé est définitif. Nous respectons nos différents critères, dont notre volonté de longer les réseaux publics existants ou encore les routes, sans oublier les contraintes environnementales, les mesures de compensation... Tout ceci est pris en compte dans le tracé ; donc il ne devrait avoir aucun changement de tracé des câbles, sauf modification mineure si on rencontrait un obstacle dans le sol. On ne passera pas par la coulée verte de Mardyck.

Réponse de Lisa Boudehent

En complément, le tracé est bien défini en concertation avec le port et tous les projets connus sont pris en compte.

Question de Anatole MAURER

Pourquoi n'y a-t-il pas d'armature en acier sur le câble terrestre ?

Réponse de David BARBER

L'armature n'est nécessaire que pour la partie marine car elle constitue une protection supplémentaire concernant les risques extérieurs ; et elle permet aussi de renforcer la structure globale du câble quand il est enfoui sous le sol marin. De cette manière, si une ancre ou autre devait entrer en contact avec le câble, le conducteur à l'intérieur ne serait pas endommagé. Et donc sur la partie terrestre, nul besoin d'armature en acier pour l'extérieur du câble. Ce dernier dispose déjà de couches d'isolation. Le câble sera assorti de blocs en béton à certains endroits pour renforcer la protection. En bref, il faut d'avantage de protection en milieu marin qu'en milieu terrestre.

Question de José DELOECKER

Pourquoi deux câbles sont plus intéressants qu'un câble de diamètre un peu plus gros ?

Réponse de David BARBER

Parce que nous construisons un circuit électrique, il faudra toujours un minimum de 2 câbles pour boucler la boucle et fermer le circuit. Il n'y aura jamais qu'un seul câble ; quatre ou six seraient possibles mais nous en choisissons deux pour réduire l'impact de notre projet. D'autres projets reliant le Royaume-Uni à la France comprennent 4 câbles.

C'est comme un circuit domestique, sauf que l'échelle est bien plus grande.

Question de Béatrice LECOESTER, habitante de Mardyck

A quoi sert le câble de fibre optique ?

Réponse de David BARBER

Lorsque nous installons notre câble, nous souhaitons être capable de faire un suivi, de vérifier son bon fonctionnement. C'est la raison pour laquelle on installe un câble de fibre optique. La fibre optique permet notamment de mesurer la température des câbles électriques pour déduire des éventuelles pannes, défauts ou autres problèmes.

PRÉSENTATION DU PROJET RTE DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE PAR GABRIEL DUDICOURT

Gabriel DUDICOURT rappelle que GridLink est une interconnexion privée entre la France et le Royaume-Uni et que RTE raccorde toute interconnexion au réseau public de transport. Il explique que le courant continu est la meilleure solution pour du transport d'électricité sur de longues distances. En revanche, le réseau français a été bâti en courant alternatif et il convient donc convertir l'électricité une fois arrivée en France. Il précise également que le raccordement de la station de conversion au réseau public se fera en créant une liaison souterraine, qu'un nouveau poste électrique sera créé à Bourbourg raccordé aux lignes aériennes existantes. Il mentionne qu'il est essentiel de créer un nouveau poste pour des raisons techniques. Et ce poste est accolé à celui de Warande afin de limiter l'impact au niveau visuel et foncier.

Gabriel DUDICOURT rappelle également que trois fuseaux potentiels avaient été présentés lors des dernières réunions. Parmi ces trois fuseaux, il a été choisi celui ayant le moins d'impact au niveau des travaux, à savoir le fuseau n°2.

Le fuseau retenu a été validé par la sous-préfecture de Dunkerque et les parties prenantes du territoire. Cela étant terminé, le tracé de détail est en cours de définition à l'intérieur de ce fuseau. Il explique encore que l'emprise du chantier sera de 25 à 30 mètres avec une voie de circulation entre les deux tranchées.

Concernant la création du poste de Bourbourg, grâce à la concertation qui est menée depuis 2017 notamment avec la profession agricole, le périmètre a évolué de 7,29 ha à 4,5 ha.

QUESTIONS / RÉPONSES AVEC LA SALLE

Question de Kévin LANDAIS, agent du CNPE de Gravelines :

Est-ce la même technologie que IFA 2000 pour les câbles ? La technologie HVDC ?

Réponse de David BARBER :

Nous allons utiliser des technologies similaires mais pas identiques. Par exemple, notre voltage est un peu plus élevé (525kv), raison pour laquelle on peut utiliser 2 câbles au lieu de 4. De la même manière, une partie du matériel utilisé dans la station de conversion sera différent.

Question de Kévin LANDAIS, agent du CNPE de Gravelines :

Sur IFA 2000, on a des protections hyposynchrones qui viennent protéger les groupes de production de la centrale de Gravelines pour les oscillations torsionnelles. Avez vous une étude d'impact pour savoir si cela sera traité de la même manière ? Les protections des groupes dépendent de cette nouvelle technologie. Est-ce qu'il va y avoir des fréquences différentes ? Je n'ai pas d'éléments sur ces aspects.

Réponse de David BARBER

C'est une question technique et détaillée. Je ne peux pas vous répondre de manière exhaustive aujourd'hui ; parce que les plans de construction de la station de conversation seront réalisés par le prestataire qui construira la station.

Nous comprenons qu'il y a beaucoup d'éléments à inclure dans nos études (comme l'harmonique et les interactions sur les systèmes de RTE) mais nous aurons ces informations quand nous aurons choisi le prestataire à la suite de l'appel d'offres.

Nota : La question étant très technique, le facilitateur propose qu'un complément de réponse soit apporté sur le site internet ultérieurement. Kevin Landais remarque qu'il a déjà posé cette question sur le site mais qu'il y a eu un problème d'adresse mail. Il demande à être inclus dans les discussions futures car ça le concerne. Il précise que la protection pour IFA 2000 permet de déterminer si on sort de l'aspect normal de fonctionnement et de déclencher à distance. Il pense que c'est une étude à programmer. Le garant insiste sur le fait qu'il faut vérifier l'adresse et bien afficher toutes les questions posées dans le cadre de la concertation. (le site est affiché sur les écrans de la salle et son contenu expliqué par le garant).

Question de Béatrice LECOESTER, habitante de Mardyck

La partie courant alternatif concerne RTE et la partie courant continu GridLink. C'est bien cela ?

Réponse de Gabriel DUDICOURT

Tout à fait. GridLink gère jusqu'à la station de conversion en courant continu, et ensuite RTE prend le relai en courant alternatif.

PRÉSENTATION DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES PAR LISA BOUDEHENT

Lisa BOUDEHENT détaille les études environnementales menées autour du projet GridLink. Elle précise d'abord ce qu'est une étude d'impact, qui se déroule en plusieurs parties.

Très en amont, on commence par poser un état des lieux de l'environnement. A partir de là, et grâce à la bibliographie et des études de terrain, on définit les principaux enjeux.

On peut ainsi déterminer les incidences prévisibles sur les thématiques environnementales et de la santé humaine. Sur la base de ces impacts, on va définir des mesures ERC (éviter, réduire et compenser).

Cela mène à des dossiers réglementaires soumis aux services de l'Etat qui vont les instruire et à une enquête publique qui donnera à chacun la possibilité de s'exprimer une nouvelle fois.

Sur le tracé du câble, dès que possible, l'idée est d'éviter les zones à enjeux. C'est le cas, par exemple, de la zone d'atterrage (dunes). La stratégie d'évitement peut être illustrée par le passage de cette zone en forage dirigé (sous les dunes et sous le canal).

Pour l'ensemble du projet (maritime et terrestre, phases chantier et exploitation), Lisa BOUDEHENT présente une synthèse des enjeux de l'étude d'impact sur l'environnement en fonction des cinq grandes thématiques déterminées :

- Milieu physique ;
- Milieu naturel ;
- Paysage et patrimoine ;
- Milieu humain ;
- Cadre de vie et santé humaine.

Pour chacune de ces thématiques, sont définies les principales incidences envisageables puis les mesures à mettre en place dans le cadre de la démarche ERC.

Question de Béatrice LECOESTER, habitante de Mardyck

Au niveau des impacts, lors de travaux précédents, ils mettaient des plaques de protection pour la terre mais les routes n'ont pas vraiment été protégées et elles se sont détériorées avec le passage de camions, de grues... Nous espérons que vous allez faire attention à ne pas endommager les routes durant vos travaux.

Réponse de David BARBER

Notre principe de base est de laisser le site tel qu'il était à notre arrivée. Nous allons effectuer des études de pré-chantier, et après le chantier, nous allons faire tout ce qui est possible pour remettre le site en l'état. Cette approche ne concerne pas uniquement les routes, mais aussi les watergangs et tous les autres éléments que nous allons croiser.

PRÉSENTATION DU CALENDRIER DU PROJET ET DES PROCHAINES ÉTAPES PAR DAVID BARBER

David BARBER reprend la parole pour présenter le calendrier global du projet. Il rappelle les étapes passées depuis 2017 et les prochaines échéances souhaitées : demande d'autorisation environnementale, lancement des travaux de construction en 2022 et mise en service de l'interconnexion GridLink en 2025, le câble restera en activité pour une cinquantaine d'année.

La procédure d'appel d'offres pour désigner l'entreprise qui fera la pose du câble a été lancée. Il précise que les contrats ne seront pas signés avant que tous les détails liés à l'environnement n'aient été réglés. L'objectif est d'être certain que tous les engagements qui ont été pris avant la période de construction soient respectés par la future entreprise.

Ce qui intéresse M. BARBER, c'est de recueillir tous les commentaires et remarques avant de déposer la demande de permis de construire. L'objectif est de répondre à toutes les inquiétudes et de mener à bien le projet.

Enfin, M. BARBER rappelle les coordonnées des différents interlocuteurs du projet GridLink afin que le public puisse les contacter pour toutes questions ou demandes de précisions, ainsi que le site Internet dédié.

Question de José DELOOECKER :

Les diapos seront elles sur internet, et à partir de quand ?

Réponse de David BARBER

Oui elles seront sur le site à partir de demain. Si vous vous rendez sur le site, vous pouvez voir les autres présentations Powerpoint des précédentes réunions, toutes les diapositives mais aussi tous les comptes rendus.

Question de Béatrice LECOESTER, habitante de Mardyck

Quelles entreprises vont faire les travaux en mer ? Ce sera une entreprise française, anglaise ou d'un autre pays européen ?

Réponse de David BARBER

Nous avons lancé notre procédure d'appel d'offres conforme aux directives européennes, et dans le cadre de cette procédure nous avons retenu 3 candidats. Il s'agit de 3 entreprises européennes réputées, leur offre devrait parvenir d'ici novembre et on choisira d'ici un an. Il ne s'agira pas d'entreprises françaises ou anglaises, mais scandinaves ou italienne. Elles disposent de capacités de production en Angleterre ou en France. Je ne peux pas en dire plus pour l'instant.

Question de Anatole MAURER

Où pouvons-nous trouver des informations supplémentaires sur le câble sous-marin ?

Réponse de Frédéric BUSSELEZ, facilitateur

Vous pouvez trouver toutes les informations sur le site internet.

CONCLUSION

Frédéric BUSSELEZ salue la présence de Madame la maire de Mardyck, Fabienne CASTEL, rencontrée à plusieurs occasions dans le cadre de la concertation du projet.

Laurent DEMOLINS remercie l'ensemble des participants, les maîtres d'ouvrage et le public pour la qualité de la réunion et la pertinence des questions posées, des questions simples et des questions très techniques qui ont enrichi le débat.

Cette réunion lui a donc semblé assez riche, même si le public n'était pas très nombreux.

Il invite le public à regarder le site pour en savoir plus sur le câble et rappelle qu'il est possible de poser une question sur le site et propose de mettre le garant en copie.

La CNDP s'intéresse au droit à l'information du public. Des questions précises ont été posées ; ces demandes de renseignements sont tout à fait légitimes. Et il rappelle que toutes les questions du public doivent apparaître sur le site pour assurer la transparence du projet.

David BARBER remercie les participants.